



RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Première collecte de gros rebuts 2024

Saint-Hyacinthe, le 25 mars 2024

La première collecte de gros rebuts de l'année est déjà à nos portes. Contrairement aux matières apportées aux écocentres et valorisées à 81%, les matières recueillies lors des collectes de gros rebuts sont entièrement dirigées vers l'enfouissement. C'est pourquoi la Régie vous suggère de prioriser, lorsque possible, l'utilisation des écocentres pour les articles désuets et de donner une seconde vie à vos vieux objets encore en bon état en les donnant à un organisme de charité du territoire ou en ayant recours à un site de revente en ligne de biens usagés.

Si vous optez pour la collecte des gros rebuts, ceux-ci doivent être placés de façon ordonnée (bien empilés) en bordure de rue, avant 7 h, le matin de la journée prévue pour cette collecte dans votre secteur. La collecte est souvent effectuée par un camion distinct de celui qui fait la collecte régulière des déchets, et selon un horaire différent.

Seuls les « gros objets » qui n'entrent pas dans le bac noir seront collectés. Les amoncellements de petits objets déposés au sol, dans des sacs ou des boîtes, ne seront pas ramassés lors de ces collectes. Les gros rebuts déposés dans des remorques, camions ou autres ne seront pas non plus ramassés.

À titre informatif, une liste de rebuts admissibles et de ceux refusés est jointe ci-dessous :

Exemples de gros rebuts acceptés : Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sécheuse, vieux meubles, chauffe-eau électrique vide, bain, douche, évier, lavabo, toilette, micro-ondes, divan, bibliothèque, ameublement de bureau, barbecue (sans la bonbonne), bicyclette, balançoire (démontée), tapis et toile de piscine (bien attachés), arbre de Noël artificiel, meubles de jardin, gros jouets d'enfants, équipement sportif volumineux (filet de hockey, vélo exerciseur, etc.).

Il est recommandé de placer les matelas et sommiers dans un sac, convenablement fermé ou scellé, notamment avec du ruban adhésif.

Exemples de rebuts refusés : Résidus domestiques dangereux (peintures, solvants, huiles, etc.), réfrigérateur, congélateur, climatiseur, chauffe-eau à l'huile, pneus, tondeuse à gazon, pièces de véhicules automobiles, rebuts d'origine agricole (pièces de machinerie, clôture...), matériaux de construction et de démolition, terre, pierre, béton, céramique, branches, déchets, matières organiques ou recyclables.

Dates des collectes

Lundi 29 avril :

Acton Vale

Mardi 30 avril :

Saint-Nazaire-d'Acton - Sainte-Hélène-de Bagot - Upton

Mercredi 1^{er} mai :

Saint-Hugues - Saint-Louis - Saint-Marcel-de-Richelieu - Saint-Simon

Jeudi 2 mai :

Saint-Liboire

Vendredi 3 mai :

Saint-Damase - Sainte-Madeleine - Sainte-Marie-Madeleine

Ville de Saint-Hyacinthe - Veuillez-vous référer à votre calendrier de collecte à trois voies pour connaître votre secteur.

Lundi 6 mai : Secteur 1

Mardi 7 mai : Secteur 2

Mercredi 8 mai : Secteur 3

Jeudi 9 mai : Secteur 4

Vendredi 10 mai : Secteur 5

Mardi 14 mai :

Béthanie - Canton de Roxton - Roxton Falls

Saint-Théodore-d'Acton - Sainte-Christine

Mercredi 15 mai :

La Présentation - Saint-Barnabé-Sud

Saint-Bernard-de-Michaudville -Saint-Jude

Jeudi 16 mai :

Saint-Dominique - Saint-Valérien-de-Milton

Vendredi 17 mai :

Saint-Pie

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Source : Communications RIAM

450 774-2350

www.riam.quebec